

Diplôme de Comptabilité et de Gestion

Le Diplôme de Comptabilité et de Gestion est un diplôme d'État qui valide l'acquisition de connaissances approfondies fondamentales pour la formation de l'expert-comptable. C'est un diplôme à finalité professionnelle, délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale (Niveau LICENCE), et très largement apprécié par les professionnels.



Centre de Formation Professionnelle et d'Apprentissage

710 rue de l'Aulanière
ZI Courtine - 84000 Avignon
Tél 04 90 80 66 66
contact@cfc-vdp84.fr

www.vincentdepaul84.com

Pour qui ?

Les titulaires

- Du BTS Comptabilité Gestion
- Du DUT Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA) option gestion comptable et financière
- Toute personne souhaitant représenter certaines unités du DCG

Dans quelles entreprises ?

- Cabinets d'expertise comptable
- Services comptables et financiers dans une entreprise
- Centres de Gestion Agréé (CGA).
- Secteur bancaire, milieu associatif...

Pour quelles missions ?

Le titulaire du DCG peut prétendre à des postes nécessitant une qualification de haut niveau. Il doit faire preuve de connaissances et technicité approfondie, être polyvalent et parfaitement rigoureux.

En cabinet d'expertise comptable : Sous la responsabilité de l'expert, il prend en charge, en tant que collaborateur, une partie de son activité dans un domaine spécifique (fiscal, social, établissement des comptes annuels, informatique...) pour un ou plusieurs clients. Son niveau d'autonomie et de responsabilité pourra varier en fonction de ses compétences.

En entreprise : Il est l'adjoint du comptable ou du directeur administratif et financier. Au sein de la direction financière, il a en charge la prévision de la trésorerie et son utilisation. Il suit le fonctionnement de l'entreprise et établit des processus qui permettront d'obtenir des tableaux de suivi précis et pertinents de façon à optimiser les prises de décisions.

Et après le DCG ?

- Insertion professionnelle
- Inscription aux concours de la fonction publique
- Poursuite d'études dans la filière « Expertise Comptable », en préparant le Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion (D.S.C.G.)
- Etude en finance ou en management (Mastère Spécialisé)
- Concours d'entrée aux grandes écoles (admission parallèle)

Quelles perspectives professionnelles ?

- Assistant Comptable et Financier en entreprise
- Contrôleur de Gestion junior
- Collaborateur en Cabinet d'Expertise Comptable
 - Gestionnaire de trésorerie
 - Gestionnaire paie

Diplôme de Comptabilité et de Gestion

vincent de paul

Modalités d'inscription

- Téléchargement du dossier de candidature sur www.vincentdepaul84.com
- Etude du dossier scolaire
- Réunion d'information
- Entretien individuel (motivation, projet professionnel)

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avis favorable de la commission d'admission
- Obtention d'un contrat d'alternance

PÉRIODE D'INSCRIPTION

Du 1 février au 30 septembre de chaque année en fonction des formations et des places disponibles.

LES +

- Coût de la formation pris en charge
- Pas de frais de dossier
- Aide efficace à la recherche d'entreprise (ateliers « Méthodologie de Recherche d'Entreprise », suivi régulier des démarches par le conseiller en formation)
- Centre agréé TOEIC et Certification Voltaire



Centre de Formation Professionnelle et d'Apprentissage

710 rue de l'Aulanière
ZI Courtine - 84000 Avignon
Tél 04 90 80 66 66
contact@cfc-vdp84.fr

www.vincentdepaul84.com

Organisation de la formation

Durée de la formation

- 1200 heures de cours minimum sur les 2 ans

Rythme de l'alternance

- 3 jours par semaine en entreprise.
- 2 jours par semaine en cours au centre de formation.

Suivi du parcours de formation

- 2 visites en entreprise par an par le formateur référent.
- Evaluations semestrielles.

Les enseignements

Le D.C.G. se compose de 13 épreuves.

Compte-tenu des équivalences accordées pour les BTS Comptabilité Gestion, DUT GEA option gestion comptable et financière, nous préparons aux U.E suivantes (voir notre programme de formation) :

- U.E 2 : Droit des sociétés
- U.E 3 : Droit social
- U.E 4 : Droit fiscal
- U.E 6 : Finance d'entreprise
- U.E 7 : Management
- U.E 10 : Comptabilité approfondie
- U.E 11 : Contrôle de gestion

Modalités de l'examen

Le diplôme est obtenu avec une moyenne générale de 10/20 sur l'ensemble des UE.

Les notes inférieures à 6 sur 20 ne sont pas conservées.

Toute note comprise entre 6 et 10 sur 20 peut, à la demande du candidat lors de son inscription, être reportée pour l'épreuve correspondante du DCG.

La passation des UE se déroule au mois de juin, après chaque année de formation.

Intitulé des Unités d'Enseignement	Dispenses d'épreuve		Règlement d'examen	
	BTS CG	DUT GEA*	Durée	Coefficient
UE 1 - Introduction au droit	X	X	3h	1
UE 2 - Droit des sociétés			3h	1
UE 3 - Droit social			3h	1
UE 4 - Droit fiscal			3h	1
UE 5 - Economie	X	X	4h	1.5
UE 6 - Finance d'entreprise		X	3h	1
UE 7 - Management			4h	1.5
UE 8 - Systèmes d'information de gestion	X	X	4h	1.5
UE 9 - Introduction à la comptabilité	X	X	3h	1
UE 10 - Comptabilité approfondie			3h	1
UE 11 - Contrôle de gestion			4h	1.5
UE 12 - Anglais des affaires	X	X	3h	1
UE 13 - Relations professionnelles 1	X	X	ORAL	1

* Option gestion comptable et financière